

Depuis plus de dix ans la DGFIP et ses agents sont la cible des gouvernements, l'actuel accélérant l'entreprise de casse. Tout en continuant à supprimer des emplois (2130 en 2019), le prélèvement à la source pèse sur les personnels et le public. Mais ce sont tous les services qui sont touchés par les manques d'effectifs et les restructurations, par les difficultés pour effectuer toutes nos missions dans de bonnes conditions de travail.

Demain, tous susceptibles d'être détachés d'office ?

À l'occasion de l'extension des agences comptables aux collectivités territoriales et établissements publics de santé, la DG vient d'introduire à la DGFIP la pratique du détachement d'office. Jusqu'alors, si des détachements étaient possibles vers une autre administration, ou en interne à la DGFIP (« déplacements »), ils se faisaient avec le consentement ou à la demande de l'agent (voire de droit et sauf cas de sanction). En cas de suppression de poste les agents gardent leur affectation nationale avec maintien sur la commune (hors directions expérimentatrice de l'affectation nationale au département).

Si la possibilité du détachement d'office d'une administration à l'autre existe au niveau Fonction Publique, sous couvert de convocation d'une CAP, la DGFIP n'avait pas encore osé l'appliquer pour ces agents : c'est chose faite avec les agences comptables, dans un calendrier privant les agents des informations nécessaires s'ils veulent faire le choix d'une demande de mutation pour ne pas intégrer l'agence comptable !

La DG vient d'ouvrir brutalement les vannes de la mobilité forcée à la DGFIP. Demain, et notamment dans le cadre de la « déconcentration de proximité » (nouveau label de la géographie revisitée), nous pourrions tous être concernés !

Pour exemple, la direction de Vendée a dévoilé son projet triennal : suppression de 100 emplois en 3 ans, maintien d'1 seul SPF, 2 SIE, 2 SIP, suppressions des 22 Trésoreries pour ne garder que 3 « back-office », création de 2 ou 3 agences comptables, un pôle unique de contrôle fiscal est envisagé et le devenir du PRS est incertain dans le cadre du projet de réseau unique de recouvrement.

Plutôt que de prendre des coups, les personnels, avec la CGT Finances Publiques, exigent :

Des emplois, de la rémunération, de bonnes règles de gestion. Nous ne voulons plus de restructurations ! [Cf. tract CGT Finances Publiques du 25/01/2019.](#)

Une faible prime de 200 euros pour une partie des agents ne nous divisera pas ! Le gouvernement et la DG ne comptent pas stopper leurs mauvais coups. A titre d'exemple, la rémunération arbitraire et la mobilité forcée arrivent pour tous les corps de la DGFIP, dans le cadre du RIFSEEP, en janvier 2020. [Cf expression CGT Finances Publiques du 29/01/2019](#)

../.. suite pièce à télécharger

fichiers:



[Télécharger 2019_02_11_action_du-14_fevrier_2019.pdf](#) (842.22 Ko)

Public: [Infos / actions](#)
[Luttes 2019](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
